



Modification dispositif DVH

Par aasimov81

Bonjour,

Quelle juridiction faut-il saisir pour demander la modification du dispositif (DVH) d'un arrêt de la Cour d'Appel, devenu inapplicable en l'état suite à un déménagement ? JAF ou CA ?

Il s'agit bien de modifier uniquement le dispositif, pas de demander un nouveau jugement.

Merci d'avance de vos réponses.

PS : des précisions peuvent être données en message privé